



INFOS PRATIQUES

VELOCE, LE NOUVEAU SERVICE DE LOCATION DE VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE EN ERDRE & GESVRES !

La Communauté de communes a approuvé un Plan Global de Déplacement en 2017. L'un des objectifs est d'atteindre 3% de part modale vélo d'ici 2030. Pour inciter à la pratique du vélo, la Communauté de Communes propose désormais un service de location de Vélo à Assistance Electrique pour les actifs du territoire.

Mis en ligne le 17 juillet 2019



Avec le soutien de l'Ademe, une flotte de 80 Vélos électriques sera proposée à la location pour les actifs du territoire à partir du 19 août 2019. Ceux-ci pourront tester ce mode de déplacement pendant 1 mois, 3 mois ou 1 an pour les trajets quotidiens domicile-travail.

Ils pourront en outre bénéficier d'une prise en charge à hauteur de 50% par leur employeur de leur abonnement au service public de location de véloce.

Tarifs :

Location de 30 jours consécutifs : 36 € TTC

Location de 90 jours consécutifs : 90 € TTC

Location de douze mois consécutifs : 288 € TTC

Un justificatif d'assurance responsabilité civile sera demandé à l'inscription.

Des vélos spéciaux (vélo cargo, tricycle, vélos familiaux...) sont également prévus en fonction des demandes. Une tarification supplémentaire pourra être demandée.

La Communauté de communes prend en charge les frais de maintenance des vélos pour assurer la qualité de son parc. Elle sera assurée pour les trois premières années par l'entreprise E-bike de Nantes.

Des « Véloce » seront également en prêt dans les maisons de l'emploi du territoire pour les personnes en insertion ou réinsertion, en lien avec le service emploi, la mission locale et les associations intermédiaires du territoire.

Vous souhaitez tester rouler et adopter de nouvelles pratiques de déplacement dès la rentrée ? Inscription et réservation : <https://velocelocvelo.com/> 

Renseignements : veloce@cceg.fr veloce@cceg.fr - 02 28 02 22 33

Le service « Véloce » est ouvert de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30 du lundi au jeudi, 16h30 le vendredi.



 RETOUR À LA LISTE





Mairie de Treillières

57, rue de la Mairie
44119 Treillières

☎ 02 40 94 64 16

 **CONTACTEZ-NOUS**

Horaires :

Mairie - CCAS - Police municipale

Lundi au vendredi : 8h30 > 12h30 / 14h > 17h30 (fermée le jeudi après-midi).

Urbanisme

Lundi et mardi : 8h30 > 12h30, mercredi et vendredi : 8h30 > 12h30 / 14h > 17h30, jeudi : fermé toute la journée

Permanences samedi matin de 9h à 12h

Etat civil/formalités administratives : tous les samedis, urbanisme : premier samedi du mois.